



## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

Vendredi 9 juin 2023

Le Conseil des ministres s'est réuni cette semaine. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

<b>MSF - ministre des Solidarités et du Logement</b> .....	<b>1</b>
• Premières actions menées par la ministre des Solidarités et du Logement.....	1
<b>MJP - ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention de la délinquance</b> .....	<b>2</b>
• Subventions en faveur des fédérations sportives .....	2

### - MSF -

#### **Premières actions menées par la ministre des Solidarités et du Logement**

Dès sa prise de fonction le 15 mai dernier, la ministre des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille et des personnes non autonomes, Minarii Chantal Galenon Taupua, a eu à cœur d'entreprendre, au plus tôt, des mesures urgentes et pérennes pour répondre aux exigences réglementaires mais aussi et surtout, adresser un message fort de soutien aux personnes en situation de handicap, en rendant le ministère accessible aux personnes à mobilité réduite.

L'inauguration de la rampe d'accès au ministère a eu lieu le vendredi 26 mai 2023, avant la restitution, à la Présidence, des journées polynésiennes du handicap, qui se sont tenues du 25 au 28 avril 2023.

La ministre entend proposer l'extension de ces aménagements, dans un premier temps, à tous les ministères et, à terme, à tous les bâtiments et espaces publics, afin d'en permettre un égal accès à tous.

Ces adaptations tenteront, autant que faire se peut, de répondre aux différentes formes de handicap afin d'améliorer le quotidien de toutes les personnes extraordinaires.

En effet, le colloque international « mettre le cap vers une société inclusive » qui s'est tenu du 22 au 26 mai a apporté des éléments de comparaison avec d'autres pays, notamment du Pacifique, et mis en exergue des difficultés communes dans la prise en charge des personnes en situation de handicap. Ces échanges ont permis d'aborder des pistes d'amélioration dont la ministre entend se saisir rapidement, rappelant que le Gouvernement souhaite mettre l'humain au cœur de l'action publique.



Dans cet objectif, un séminaire a été organisé au sein-même du ministère, les 5 et 6 juin derniers, avec la collaboration des services placés sous l'autorité de la ministre. Les échanges ont donné lieu à la définition des actions à mettre en œuvre en priorité, selon les services, identifiés comme experts de leurs domaines respectifs.

L'action publique, souhaitée comme la plus inclusive et collaborative possible, ne peut être envisagée sans consulter la population. C'est pourquoi, la ministre et tous les membres de son cabinet ont le plaisir d'organiser une journée « portes ouvertes », qui se tiendra au ministère prochainement et sera l'occasion pour chacune et chacun de donner son avis, proposer des actions, le cas échéant, ou encore bénéficier d'un entretien avec un représentant de l'Office polynésien de l'habitat (OPH), de la Direction de la construction et de l'aménagement (DCA), de la délégation à l'habitat et à la ville, ou de Direction des solidarités, de la famille et de l'égalité (DSFE).

**- MJP -**

### **Subventions en faveur des fédérations sportives**

Sur proposition de la ministre des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la Délinquance, le Conseil des ministres a adopté l'octroi de subventions de fonctionnement, d'un montant total de **25 886 000 Fcfp**, au profit de 9 fédérations sportives :

- Fédération Tahitienne de Tennis de Table d'un montant de 2 200 000 Fcfp ;
- Fédération Polynésienne d'Equitation d'un montant de 2 800 000 Fcfp ;
- Fédération Tahitienne de Tennis d'un montant de 5 096 000 Fcfp ;
- Fédération Tahitienne de Cyclisme d'un montant de 3 300 000 Fcfp ;
- Fédération Tahitienne de Sports Subaquatiques de compétition d'un montant de 2 900 000 Fcfp ;
- Fédération d'Athlétisme de Polynésie française d'un montant de 3 240 000 Fcfp ;
- Fédération Polynésienne de Boxe Thaïlandaise et de ses Disciplines associées d'un montant de 1 050 000 Fcfp ;
- Fédération Tahitienne de Tir à l'Arc d'un montant de 1 000 000 Fcfp ;
- Fédération Polynésienne de Judo d'un montant de 4 300 000 Fcfp.

---

SERVICE DE LA COMMUNICATION

---